

Périmètre de diffusion : *tous les employés Michelin (CDI, CDD, stagiaires, alternants) sur un site France du Groupe.*

**MICHELIN ENGAGE UN PROJET DE SIMPLIFICATION
ET DE COMPETITIVITE
POUR ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DE SES ACTIVITES
TERTIAIRES ET INDUSTRIELLES EN FRANCE**

Le Groupe est confronté depuis une dizaine d'années à de profondes transformations structurelles du marché mondial du pneumatique, marqué notamment par l'émergence massive de produits à bas coûts. Le Groupe doit donc accompagner les évolutions stratégiques de ses activités pour préparer son avenir, notamment en France.

- Le Groupe va mettre en œuvre un plan de simplification et de compétitivité renforcé afin d'améliorer significativement l'agilité et la performance globale de ses activités industrielles et tertiaires en France.¹
- Ce plan, qui s'inscrit dans une démarche de co-construction et de dialogue social large, s'appuiera sur la négociation d'un accord-cadre d'une durée de 3 ans excluant tout licenciement. Il ne repose pas sur des fermetures de sites.
- Le Groupe réaffirme ses ambitions de développement en France, consolidant son positionnement sur les pneumatiques haut de gamme et de spécialités, tout en y poursuivant la localisation de nouvelles activités à forte valeur ajoutée, notamment dans les domaines des services, des matériaux durables, de la transition énergétique et du recyclage.

Un plan de simplification et de compétitivité sur 3 ans

- Convaincu de ses atouts et afin de maintenir la France au cœur de sa stratégie, le Groupe doit améliorer significativement sa performance globale pour investir dans l'avenir en poursuivant la modernisation de ses activités industrielles et tertiaires en France et en renforçant leur compétitivité.

Pour les entités tertiaires, l'ambition est double. Le premier objectif est de supprimer les complexités des modes de fonctionnement qui, comme en témoignent les salariés, constituent aujourd'hui un obstacle à l'efficacité opérationnelle et à de meilleures conditions de travail. Le second objectif est de mettre en œuvre les moyens adaptés pour contribuer, dans les 3 ans, à la trajectoire de réduction des frais généraux du Groupe, grâce aux effets conjugués de la simplification et de mesures de compétitivité.

Pour les sites industriels, l'objectif du Groupe est de faire progresser fortement la performance des usines dans les trois ans à venir. La politique de compétitivité menée en France depuis plusieurs années a apporté des résultats concrets et doit être renforcée, en s'appuyant sur les démarches de dialogue social déjà engagées localement depuis mi-2019 avec les organisations syndicales et les salariés dans l'ensemble des usines françaises.

¹ Les sociétés concernées par ce plan de simplification et de compétitivité sont la MFPM, MTP, PLA et CSM.

- Le Groupe envisage une amélioration de sa compétitivité pouvant aller jusqu'à 5% par an pour les activités tertiaires ; et pour l'industrie, jusqu'à 5% par an, chiffre qui peut varier selon l'activité du site et son exposition à la concurrence. Cela pourrait signifier d'ici trois ans une réduction de postes pouvant aller jusqu'à 2 300 (jusqu'à 1 100 postes pour le tertiaire, jusqu'à 1 200 postes pour l'industrie). Près de 60% des départs envisagés se feraient sur la base de départs anticipés à la retraite et le reste par des départs volontaires accompagnés. Pour tout poste supprimé, Michelin s'engage à contribuer à en recréer un autre, soit dans le cadre du développement de ses nouvelles activités, soit en prenant part à la redynamisation des bassins d'emplois, dans un calendrier réaliste.

- Pour soutenir ce plan de simplification et de compétitivité, le Groupe mobilisera les investissements nécessaires pour moderniser l'outil industriel et les activités tertiaires, et améliorer la qualité de vie au travail : automatisation, digitalisation, ergonomie, excellence environnementale... Le montant et les modalités de ce plan d'investissement seront précisés ultérieurement, car ils feront l'objet de décisions et de communications régulières du Groupe en fonction des besoins identifiés et de l'avancement des projets.

Une démarche de co-construction et de dialogue social ambitieuse

Pour accompagner les évolutions des activités tertiaires et industrielles en France et la mise en œuvre du plan de simplification et de compétitivité, Michelin propose aux organisations syndicales d'ouvrir rapidement la négociation d'un accord-cadre d'une durée de 3 ans.

- Cet accord cadre s'inscrira dans une large démarche de co-construction en local : chaque site industriel comme chaque entité tertiaire travaillera sur les moyens à mettre en œuvre pour contribuer au renforcement de sa performance globale.

- Dans le cadre de cet accord, le Groupe proposera un dispositif d'accompagnement des salariés comprenant notamment, sur la base du volontariat, des mesures de pré-retraite ouvertes à l'ensemble des salariés éligibles (retraite à taux plein sur la période) et des mesures de mobilité externe. Pour mettre en œuvre ces mesures, le Groupe proposera aux organisations syndicales la négociation d'accords de ruptures conventionnelles collectives (RCC) annuelles par lesquelles seront réalisées les évolutions des effectifs et des emplois induites par le projet au cours des trois prochaines années. L'objectif de cette approche annuelle est de piloter ces évolutions au fur et à mesure de la concrétisation des étapes du projet qui se construiront dans le cadre d'un dialogue social de proximité.

- Michelin a également la volonté de proposer, dans le cadre de cette négociation, des dispositifs innovants pour les salariés qui poursuivront leur carrière chez Michelin. Le Groupe proposera également lors de la négociation que ces salariés puissent poursuivre leur parcours professionnel dans leur Etablissement. Il souhaite ainsi :

- accompagner les salariés dans leurs évolutions ou leurs reconversions professionnelles pour leur permettre de se former aux emplois de demain ;

- constituer une équipe dédiée aux mobilités internes dans le cadre de ce projet afin de proposer un accompagnement adapté aux salariés.

Une ambition de développement en France réaffirmée

- En parallèle d'une modernisation de ses sites industriels et de ses modes de fonctionnement, afin de renforcer sa compétitivité et son cœur de métier, le Groupe entend également poursuivre une politique volontariste de localisation en France d'activités à forte valeur ajoutée ; notamment dans les services, les matériaux durables, la transition énergétique et le recyclage. En témoigne la stratégie de développement ambitieuse de Michelin en matière d'hydrogène. Michelin, à travers Symbio, sa co-entreprise avec Faurecia, va construire la première usine de piles à hydrogène du pays à Saint-Fons, en Région Auvergne Rhône-Alpes. Ce projet doit générer à terme des centaines d'emplois. Par ailleurs, le Groupe prévoit l'implantation dans les 3 ans à venir de nouvelles activités dans le recyclage et les matériaux durables, à l'instar du choix de l'industrialisation en France d'une technologie de rupture de recyclage des déchets plastiques en partenariat avec la société canadienne Pyrowave ; ou encore l'industrialisation en France d'une colle non toxique, via sa filiale Resicare. Enfin, la société pionnière dans la chimie verte Carbios, rejoint aujourd'hui un site Michelin pour y installer son siège social,

ses équipes R&D, son laboratoire et son démonstrateur semi-industriel. Cela dans le cadre d'un programme unique et ambitieux à Clermont-Ferrand, le programme « Parc Cataroux ».

- Nouvelle illustration de l'attachement de Michelin à sa région d'origine, le Groupe entend renforcer durablement son ancrage à Clermont-Ferrand avec le lancement dans les prochains mois du « Parc Cataroux ». Initié par Michelin et établi sur une partie de son site industriel de Cataroux, ce projet, de rayonnement régional, national et international, regroupera des acteurs publics et privés de la région, au service du dynamisme culturel et économique du territoire, de l'innovation et de la création d'emplois. Lancé en 2021 pour un aboutissement en 2024, le projet se construira autour de quatre pôles : éducation/formation (la Manufacture des Talents), matériaux durables/biotech, innovation, enfin un pôle culturel, sport et santé ouvert sur la ville. Le projet de la Manufacture des Talents traduit de manière concrète et innovante la conviction du Groupe qu'une adaptation réussie aux mutations du monde du travail repose sur la capacité des entreprises à préparer les salariés aux métiers de demain, tant dans le tertiaire que dans l'industrie, en favorisant les rapprochements entre secteurs privés et académiques.

« L'ambition de ce projet est que la France, berceau de Michelin, demeure un pays clé de la transformation stratégique du Groupe dans les années à venir. Notre responsabilité économique consiste à renforcer notre performance globale tout en développant de nouveaux projets d'activités à forte valeur ajoutée. Cette responsabilité économique doit se conjuguer avec une responsabilité sociale exigeante : rechercher des solutions concertées, les plus équilibrées possible, avec nos organisations syndicales et nos salariés, et mettre en œuvre tous les moyens possibles pour accompagner de manière exemplaire les personnes comme les territoires, dans ces transformations. », a déclaré Florent Menegaux, président de Michelin.

Votre manager et votre Partenaire de Développement de Proximité restent vos interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos questions.



Complément d'information

Un dispositif d'écoute et de soutien psychologique est en place pour accompagner tous les salariés qui en exprimeraient le besoin. Une ligne d'écoute dédiée, sécurisée et gratuite est accessible à l'ensemble des salariés. Numéro vert : 0 801 825 033

Pour aller plus loin

Actualité intranet : cliquer [ici](#)

- Visionner le message vidéo d'Yves Chapot
- Accéder aux Q&As : industrie
- Participer aux webcasts Sponsors/Stream Leaders SIMPLY
- Consulter la page intranet SIMPLY : [ici](#)